

La Formation par apprentissage, une offre adaptée aux contextes des jeunes ruraux malgaches

Séance de formation par apprentissage de jeunes par un tuteur.



Fomapro

Massifier la formation agricole et rurale (FAR) des jeunes et contribuer à la rénovation du système de FAR national, tels sont les objectifs du programme FORMAPROD, mis en œuvre dans 13 régions de Madagascar depuis le début des années 2010. Sa spécificité ? Miser notamment sur la formation par apprentissage.

Malgré la place centrale de l'agriculture à Madagascar et les nombreux investissements réalisés, l'essor de l'économie rurale reste mitigé et la pauvreté rurale perdure. L'État a fait de la FAR une de ses priorités de développement, d'où la naissance de la Stratégie Nationale de la Formation Agricole et Rurale (en 2012), en cours d'actualisation et mise en œuvre par différents projets dont FORMAPROD. Ce programme, mené de 2013 à 2023 appuie la rénovation des dispositifs de FAR pour un montant dépassant les 97 millions de dollars. Les résultats dépassent aujourd'hui les objectifs fixés : 103750 jeunes formés aux métiers agricoles et ruraux (100000 prévus), 28870 bénéficiant d'un kit de démarrage et 69960 jeunes accompagnés durant leur premier cycle de production.

Être en phase avec les réalités du terrain

Le programme a su valoriser les potentialités existantes. Les capacités d'accueil des centres et des organismes de formation formels étant très limitées, FORMAPROD a fait appel à des exploitants professionnels : environ 3600 tuteurs d'apprentis répartis dans toute la zone d'intervention ont été mobilisés.

Environ 55000 des 103750 jeunes formés ont suivi une formation par apprentissage auprès d'un professionnel reconnu dans son domaine, sélectionné par l'équipe du programme et des représentants du ministère de l'agriculture et renforcés en capacités techniques et pédagogiques avant le début des formations. Chaque tuteur dispense une formation de 2 à 3 heures par jour sur son exploitation, trois fois par semaine, sur une période de 2 à 6 mois selon les spéculations. Le nombre d'apprentis est limité à 10 par promotion. Le ratio de la formation est de 30 % de théorie et 70 % de pratique. Cette initiative à elle seule a permis d'atteindre plus de 50 % de l'objectif, soit en moyenne 5500 jeunes formés par an.

Le tuteur accompagne ensuite à l'installation et encadre des jeunes durant leur premier cycle de production. Les évaluations ont montré que la qualité de la formation dispensée aux jeunes par le biais de l'apprentissage est sensiblement équivalente à celle dispensée dans les centres. La réussite de l'approche vient de son adéquation avec les réalités du terrain et de la disponibilité des tuteurs pour l'accompagnement des jeunes. Il est même possible que cet accompagnement se poursuive en dehors du cadre de collaboration avec FORMAPROD. Il arrive souvent qu'un jeune formé devienne à son tour tuteur après quelques années de pratique.

N'est pas tuteur qui veut

Devenir tuteur demande de remplir certains critères : être un exploitant reconnu dans son domaine, avoir reçu des formations préalables et adopté des itinéraires techniques, être très motivé pour partager ses connaissances et résider dans la zone concernée. Ils sont identifiés et évalués par un comité composé de représentants du ministère de tutelle (le MINAE en l'occurrence), de FORMAPROD et de la collectivité décentralisée. Ils reçoivent ensuite une formation technique et un renforcement en pédagogie pour être en mesure de transmettre au mieux leurs savoirs aux jeunes. Bien qu'ils ne soient pas rémunérés, ils bénéficient de contreparties de la part du programme, telles que du matériel et des fournitures pour les formations, et pour la modernisation de leur exploitation, estimées à 600000 ariary (soit 120 euros) par promotion de 10 jeunes.

La mobilisation de ces tuteurs présente de nombreux avantages. La proximité leur permet de disposer de suffisamment de temps pour former et accompagner les jeunes dans leur installation. Ils connaissent les réalités sur le terrain et utilisent le même dialecte que les apprenants. Quant aux jeunes, ils ont peu de frais de déplacements à engager.

La reconnaissance de l'État, garant de la poursuite des activités

La reconnaissance est un facteur déterminant pour assurer la poursuite des formations. La pérennisation des acquis reste une préoccupation majeure pour un programme en cours d'achèvement tel que FORMAPROD. Convaincre les parties prenantes de poursuivre le travail initié après la fin du programme représente un grand défi. C'est pourquoi le programme a sollicité l'appui du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation pour former les dirigeants des collectivités décentralisées. L'objectif est de permettre à ces agents d'identifier les besoins en formations à différents niveaux et d'y répondre en mobilisant les parties prenantes, y compris les tuteurs. Par ailleurs, le programme a encouragé les tuteurs à poursuivre leur métier de formateurs en favorisant la mise en réseau, la sensibilisation et la mise à disposition de ressources pédagogiques. Actuellement, la plupart des tuteurs souhaitent continuer à dispenser des formations agricoles, que ce soit avec ou sans l'aide d'un projet. Ils ne cherchent pas à concurrencer les formateurs professionnels. Deux choses leur sont nécessaires : la reconnaissance de l'État, qui devrait aboutir à une "autorisation d'exercer librement", et la collaboration franche des autorités communales car à ce jour le statut de tuteur n'est pas formel. ■

Rakotonaivo Hary Lala



Coordonnatrice Nationale du Programme FORMAPROD